

Département du Var

République Française

Arrondissement de Draguignan

ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

| | | |
|--|----------------------------|---------------------------------------|
| Nombre de Conseillers En exercice : 21 Présents : 18 | Séance du : 3 mars 2025 | Date de publication : 12 mars 2025 |
|--|----------------------------|---------------------------------------|

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à dix-sept heures, le Bureau communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 25 février 2025 s'est réuni à la Communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - BOUDOUBE Paul - DECARD Guillaume - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIOMAR Françoise - LEMAITRE Didier - LOMBARD Danièle - LONGO Gilles - BESSERER Christian - SOLER Annie - REGGIANI Jean-Paul - BOYER Max - CORDINA Pierre - LEROY Carine.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : RACHLINE David donne procuration à MASQUELIER Frédéric - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard donne procuration à LONGO Gilles - HUMBERT Cédric donne procuration à LEROY Carine.

SECRETARE DE SEANCE : Mme CHIODI.

HABITAT

*

INTERVENTION SUR LE PARC DE LOGEMENTS PRIVES

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES PRIVES

*

- N° 07 -

Mme LANCINE, Vice-Présidente, expose :

Par délibération n°12 du 23 août 2013, complétée par délibérations n°2 du 27 juillet 2018 et n°129 du 23 septembre 2022, l'Assemblée délibérante a approuvé des modalités d'intervention financière d'Estérel Côte d'Azur Agglomération sur le parc de logements privés.

Ainsi, Estérel Côte d'Azur Agglomération attribue des aides en faveur de la rénovation des logements privés (rénovation énergétique et adaptation à la perte d'autonomie) et de la production d'une offre locative privée à vocation sociale, en complément des aides aux travaux de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et/ou en complément du conventionnement Anah des loyers.

Un dossier d'un propriétaire bailleur s'engageant dans un conventionnement Anah sans travaux à loyer social est proposé pour l'attribution d'une subvention, représentant un montant total de 2 000 €.

Le montant de la subvention allouée par Estérel Côte d'Azur Agglomération figurant dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération est susceptible d'être revu à la baisse, au moment du paiement, au vu des justificatifs produits par le propriétaire.

A la suite de cet exposé,

VU la délibération n°12 du Conseil communautaire en date du 23 août 2013 portant fixation des modalités d'intervention financière en faveur de la rénovation du parc de logements privés,

VU la délibération n° 2 du Bureau communautaire en date du 27 juillet 2018 portant approbation des modalités financières complémentaires en matière d'intervention sur le parc de logements privés,

VU la délibération n°129 du Bureau communautaire en date du 23 septembre 2022 portant sur les modalités d'interventions financières complémentaires sur le parc de logements privés,

VU l'avis de la Commission des assemblées,

CONSIDERANT l'intérêt de l'aide communautaire apportée aux propriétaires privés pour la rénovation énergétique de leur logement, le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap et la production d'une offre locative privée à vocation sociale,

le Bureau communautaire est invité à :

ATTRIBUER une subvention au propriétaire privé selon le tableau annexé pour un montant de 2 000 €.

DIRE que les crédits sont inscrits au budget principal de 2025.

LE BUREAU,

APRES avoir entendu l'exposé de **Mme LANCINE, Vice-Présidente,**
ET A LA DEMANDE de M. LE PRESIDENT,
APRES en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LA DÉLIBÉRATION.

FAIT et **DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

La Secrétaire de séance

Frédéric MASQUELIER

Josiane CHIODI